

Le Président de la MRAe Grand Est

Metz, le 13 juin 2022

Réf : 2022AGE29

PJ: Avis de la MRAe Grand Est

Dossier suivi par : secrétariat de la MRAe Grand Est

Tél : +33 (0)3 72 40 84 30 (accueil téléphonique de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi)

Courriel : mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président
de la communauté de communes de la Houve et du Pays
Boulogeois
29 a rue de Sarrelouis
BP 27
57220 BOULAY

contact@cchpb.net

Monsieur le président,

Vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) une demande d'avis sur l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulogeois. Il vous a été notifié la date du 17 mars 2022 comme date de réception de votre dossier.

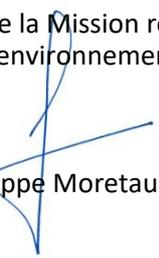
Vous trouverez sous ce pli l'avis en question.

Je précise qu'il s'agit d'un avis simple, en application du code de l'urbanisme, qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale que vous avez réalisée, dans le rapport de présentation du dossier, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Vous aurez la possibilité de rédiger un mémoire en réponse aux conclusions de cet avis, que vous pourrez insérer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous informe que cet avis est mis à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r83.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'autorité environnementale



Jean-Philippe Moretau



Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est